



ANGLETERRE

Londres, Sud de Londres

Séjour linguistique classique

Du dimanche 14 juillet au samedi 27 juillet 2024

- Hébergement en **famille d'accueil**
- De 12 à 17 ans
- 24 heures de **cours collectifs**
- **Encadrement** par nos accompagnateurs CCE
- **Autocar** grand tourisme (2 conducteurs pour les relais)

Capital Culturel Européen

50, chemin du Bois d'Alier - BP 45 - Zone des Berthilliers - 71850 Charnay-lès-Mâcon
Tél. 03 85 20 54 85 - Fax : 03 85 20 54 83 - E-mail : info@ccevoyages.com - www.ccevoyages.com

Angleterre - Londres - 12 NUITS

Dimanche 14 juillet

Départ très tôt le matin de Lyon, Mâcon, Châlon ou sur le trajet en direction du Nord de la France. Voyage de jour en autocar grand tourisme. **Pique-nique apporté par les participants** pris en cours de route. Traversée par la navette Eurotunnel (Coquelles-Folkestone).

Accueil en famille dans le sud de Londres à 20h.

Lundi 15 juillet

REDHILL : COURS d'anglais de 9h à 12h30 en **groupe de niveau**. Panier repas fourni par les familles.

REDHILL : Après-midi BOWLING (2 parties)

Retour en famille vers 20h.

Mardi 16 juillet

REDHILL : COURS d'anglais de 9h à 12h30 en **groupe de niveau**. Panier repas fourni par les familles.

Tunnel à pied sous la Tamise : de Greenwich à l'Île aux Chiens. **GREENWICH : Le Méridien** panorama sur Londres.

LONDRES : Visite du **MUSÉE DES DOCKLANDS. MUDCHUTE** : Découverte libre.

Retour en famille vers 20h

Mercredi 17 juillet

LONDRES CIRCUIT A PIED commenté par un accompagnateur CCE : arrêt devant **Westminster Abbey**, Les Maisons du Parlement, **Big Ben**, 10 Downing Street, Whitehall, Trafalgar Square, le Mall, relève de la garde à Buckingham Palace (si a lieu ce jour là)

Panier repas fourni par les familles à **COVENT GARDEN**.

COVENT GARDEN : temps libre dans cet ancien marché couvert. Visite libre du **BRITISH MUSEUM**.

Retour en famille vers 20h.

Jeudi 18 juillet

REDHILL : COURS d'anglais de 9h à 12h30 en **groupe de niveau**. Panier repas fourni par les familles.

WINDSOR : Visite des Appartements d'État, de la Chapelle St Georges avec audioguides

Visite de la ville **commentée par l'accompagnateur CCE** : Extérieurs d'Eton College, où ont étudié les Princes William et Harry, Le Long Walk, les Maisons à colombages...

Retour en famille vers 20h.

Vendredi 19 juillet

Matin : COURS d'anglais de 9h à 12h30 en **groupe de niveau**. Panier repas fourni par les familles.

LONDRES : CROISIÈRE sur la Tamise de Westminster Pier à Tower Pier. Promenade à pied dans le quartier de la Tour de Londres, le Tower Bridge et les Docks Ste Katrine. Retour en famille vers 20h.

Samedi 20 juillet

CAMBRIDGE : Visite de la ville commentée par l'accompagnateur CCE. Panier repas fourni par les familles.

PROMENADE en barque (Punt), avec «chauffeurs» sur la rivière CAM. Temps libre pour SHOPPING.

Retour en famille vers 20h.

Dimanche 21 juillet

Journée en famille

Lundi 22 juillet

REDHILL : COURS d'anglais de 9h à 12h30 en **groupe de niveau**. Panier repas fourni par les familles.

LONDRES : Visite libre du Musée d'Histoire Naturelle. Promenade dans Kensington Gardens & Hyde Park

Circuit à pied à NOTTING HILL commenté par un accompagnateur CCE : en passant par **Lancaster Road** et ses maisons victorienes, **Portobello Road** et son célèbre marché, Denbigh Terrace, Kensington Park Road etc...

Retour en famille vers 20h.

Mardi 23 juillet

REDHILL : COURS d'anglais de 9h à 12h30 en **groupe de niveau**. Panier repas fourni par les familles

BRIGHTON : Visite de la ville (Lanes & le Street Art des North Laines) commentée par l'accompagnateur CCE.

Temps libre pour SHOPPING dans les Lanes et sur le Brighton Pier. Retour en famille vers 20h.

Mercredi 24 juillet

Passage à **PRIMEROSE HILL** où l'on découvre un panorama atypique sur l'ensemble de Londres

LONDRES CAMDEN TOWN : découverte de ce quartier et temps libre sur le marché. Panier repas fourni par les familles.

Visite du **Musée de Cire de MADAME TUSSAUD'S** incluant le **Marvel 4D Experience et Star Wars**. Repas FISH & CHIPS (glace en dessert) dans un Pub (suivant disponibilités).

CIRCUIT EN CAR : Découverte de **LONDON BY NIGHT**, commenté par un accompagnateur CCE.

Retour en famille à 22h.

Jeudi 25 juillet

REDHILL : COURS d'anglais de 9h à 12h30 en **groupe de niveau**.

Panier repas fourni par les familles.

LONDRES : Visite libre (non guidée) de la **TATE MODERN**.

PROMENADE à pied en passant sur la passerelle du **Millénaire Bridge** jusqu'à la Cathédrale Saint-Paul. Retour en famille vers 20h.

Vendredi 26 juillet

REDHILL : COURS d'anglais de 9h à 12h30 en **groupe de niveau**.

Panier repas fourni par les familles.

Visite guidée (suivant disponibilité) de **LEEDS CASTLE**. Accès au parc et aux jardins et son célèbre Labyrinthe. Temps libre pour SHOPPING.

Départ pour Douvres à 17h.

Traversée maritime Douvres-Calais (P&O Ferries).

Second panier repas fourni par les familles et pris pour le dîner sur le bateau. Voyage de nuit (**avec 2 conducteurs de relais**).

Samedi 27 juillet

Retour au point de rendez-vous en fonction de votre ville de Départ.



Tarifs : Cours et activités		Assurance annulation
<p>Tarif pour 1 enfant dans la famille d'accueil pouvant accueillir 2 enfants.</p> <p>(binômes constitué par CCE, en cas de demandes particulières, nous consulter)</p>	1 885 €	91 €

Prix par personne, calculé sur la base de **49 participants***

*Si l'effectif n'est pas atteint, un supplément sera appliqué

Le prix comprend :

- **Transport en autocar** grand tourisme avec ceinture, vidéo, toilettes, climatisation... Au départ de Lyon, Mâcon, Châlon, Dijon (selon lieu de départ choisi).
- Aller : **traversée** par navette **EUROTUNNEL**. Retour : **traversée maritime (Douvres-Calais)**.
- **Pension complète**.
- **Repas supplémentaire** inclus dans le tarif et selon programme : dîner Fish & Chips.
- **24 heures de cours** en petits groupes de niveau (environ 15 élèves).
- **Excursions, activités et visites** prévues au programme.
- **Encadrement** par nos accompagnateurs CCE pendant toute la durée du séjour.
- **Assurances** : responsabilité civile, individuelle, rapatriement et perte de bagages (MAIF).
- **Attention, le contenu du programme est susceptible d'être modifié en fonction des ouvertures / fermetures des sites et conditions d'accès aux lieux de visites compte tenu de la situation sanitaire.**

Le prix ne comprend pas :

- Assurance annulation (cf tableau ci-dessus).
- Dépenses personnelles.
- Les pique-niques des déjeuners du 1^{er} dimanche.

Important :

- Une **réunion d'information** aura lieu pour tous les participants.
- Chèques vacances acceptés (maximum 30 % du montant total du séjour).
- Photocopie du PASSEPORT (ou de la pièce d'identité) du participant à joindre au bulletin d'inscription.
- Règlement de l'assurance annulation impératif **au moment de l'inscription**.
- Précision d'un numéro de téléphone portable obligatoire.

Formalités :

- **ORIGINAL DU PASSEPORT INDIVIDUEL** (en cours de validité durant le séjour) + autorisation de sortie du territoire + copie pièce d'identité du parent signataire de l'autorisation.
- Carte européenne d'assurance maladie.
- Respect des exigences sanitaires et autres conditions liées à la Covid-19 (tests, prise de température, port du masques...) qui seront en vigueur aux dates du séjour.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société **CAPITAL CULTUREL EUROPEEN** (ci-après «**CCE**») située 50 chemin du bois d'Alier Zone des Berthilliers - 71850 Charnay-les-Mâcon, immatriculée au RCS de Mâcon sous le numéro 423 298 280, est spécialisée dans l'organisation de voyages scolaires et propose des voyages « clé en main » et des séjours linguistiques.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après «**CGV**») régissent la vente des prestations commercialisées par CCE aux clients qui l'accepte.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve, avant de passer Commande. En plus des présentes CGV, la brochure, le devis, la proposition, le programme de **CCE** constituent l'information préalable visée par l'article **R.211-5** du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de CCE, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par le client, l'information préalable, visée par l'article **R.211-5** du Code du tourisme.

Les présentes CGV peuvent, à tout moment, faire l'objet de modifications. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

Les présentes CGV sont accessibles à tout moment et prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Client reconnaît avoir été informé que les ventes de Forfaits touristiques commercialisées par CCE sont régies par des dispositions particulières du Code de Tourisme.

1. Devis

Préalablement à toute inscription, un devis est émis par CCE en fonction des demandes du client. Ainsi, le client s'oblige à préciser à CCE le lieu de destination souhaité, la durée, le nombre de participants, les caractéristiques spécifiques du voyage souhaitées (programme, visites, ...) ainsi que toute particularité susceptible d'impacter la faisabilité du voyage (exemple : personne à mobilité réduite, maladies nécessitant un suivi spécifique ou allergie ...).

Le devis précise notamment :

- dates du séjour
- le lieu et la durée du séjour : la durée du séjour est calculée en nombre de nuitées comprises
- le transport et ses caractéristiques et les éventuels transferts
- l'hébergement : les parents des participants mineurs bénéficieront des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur pendant le séjour.
- les excursions et programme des visites
- le nombre de participants minimum

Toute prestation supplémentaire demandée par le client avant le départ et après signature du contrat fera l'objet d'un avenant écrit au présent contrat.

Le coût de ces prestations supplémentaires sera à régler en même temps que le solde au même titre que les autres options. Au cas où CCE ne serait pas en mesure de satisfaire une demande de prestation supplémentaire (notamment du fait de l'impossibilité hôtelière ou de transport ou autre) le client ne serait pas en droit pour autant de remettre en cause les engagements pris préalablement à cette demande.

2. Inscription

2.1. Conclusion du contrat

Pour s'inscrire à l'un de nos séjours, il suffit de retourner le devis signé par le client et un acompte par élève de :

- **45 €** pour un voyage de **130€ à 180€**.
- **60 €** pour un voyage de **180€ à 220€**.
- **90 €** pour un voyage de plus de **220 €**.
- **30 %** du montant du voyage pour les séjours avion et train.

2.2. Modifications du contrat

Jusqu'à 30 jours avant la date prévue du départ, CCE accepte d'étudier toutes modifications intervenant sur le seul programme d'excursions et des visites sous réserve que ces modifications n'aient pas d'incidence sur les hébergements et les réservations relatives au transport. **Passé ce délai, toute demande de modification sera impossible sauf accord exprès et préalable de CCE.**

Toute autre modification de la réservation initiale nécessitera l'accord préalable et écrit de CCE. Dans ce cas une somme forfaitaire pour les frais de dossier auxquels s'ajoutent les éventuels frais engagés par l'agence auprès des prestataires (justificatifs fournis) sera facturée en supplément.

Conformément aux articles **L.211-12, R211-8 et R211-9**, si avant la date prévue du départ, CCE est contrainte d'apporter une modification à l'une des prestations de ce contrat entraînant un changement significatif sur le prix de vente, le client sera informé dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessous.

3. Tarifs

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques connues au moment de l'édition de la brochure (juillet 2023).

Ces tarifs peuvent subir des modifications conformément aux articles **L.211-12, R211-8 et R211-9** du Code du Tourisme en cas de fluctuations :

- **des taux de changes**, redevances et taxes,
- d'augmentation imprévue du **coût de la vie**, du transport et des **visites**.

Le client sera informé de toute **hausse de prix** et **recevra alors 8 semaines avant le départ le nouveau tarif** avec la facture de solde.

Pour toute **hausse supérieure à 8%**, le client recevra sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse. En cas de refus du client, le contrat sera résolu et le client sera remboursé de tous les paiements effectués à CCE **au plus tard 14 jours après la résolution du contrat**.

4. Paiement

Le prix est payable en euros et doit s'effectuer obligatoirement en deux fois (sauf conditions spéciales définies dans le devis) selon les modalités suivantes :

- 1^{er} versement à l'inscription (correspondant au montant de l'acompte et du prix des assurances) : le client est informé que les visites et excursions ne seront réservées qu'à réception de l'acompte.
- Le solde doit être versé **impérativement 1 mois avant le départ**. La facture définitive du séjour est envoyée 8 semaines avant le départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

5. Annulation

Conformément à l'article **L221-28** du code de la consommation, le contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois le client peut résilier le contrat moyennant les frais fixés ci-après en fonction de la nature de l'annulation.

Nos tarifs sont calculés en fonction d'un **nombre minimum de participants payants** prévu au moment de l'élaboration du devis.

Pour les établissements scolaires, il est conseillé aux responsables d'avoir une liste d'attente afin de pouvoir remplacer les désistements, OU prévoir l'assurance annulation individuelle (**4,84 % du montant du séjour**). Voir ci-dessous.

A. Annulation du groupe dans sa totalité

- Annulation plus d'un mois avant le départ : **la totalité de l'acompte sera retenue.**
- Annulation d'un mois à deux semaines avant le départ : **50 % du montant total du séjour seront retenus.**
- Annulation moins de 15 jours avant le départ : **100 % du montant du séjour seront retenus.**

Le client est informé qu'il peut céder son contrat à une personne qui remplit les mêmes conditions et devra **en informer CCE au plus tard 7 jours avant le début du séjour**.

En cas de cession de contrat, le client et le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. Dans tous les cas, le client reste solidairement responsable vis-à-vis de CCE du paiement du solde du prix, mais aussi des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

B. Annulation individuelle

Pour toute annulation individuelle, le nombre de participants payants (suivant contrat) doit être respecté, sinon le prix de vente sera recalculé pour chaque participant.

Pour toute annulation individuelle à moins de 1 mois avant la date du départ, le montant total du voyage sera non remboursable (sauf assurance individuelle, voir ci-dessous).

C. Assurance Annulation Individuelle ou groupe MAIF

Elle garantit le remboursement des sommes versées (**moins 20€** de frais de dossier par élève) en cas d'annulation pour notamment :

- de maladie (y compris **COVID-19**), accident, décès familial... sur présentation de justificatif
- en cas d'attentat, d'émeute ou d'acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans la ou les villes de destination ou de séjour (voir conditions sur courrier **MAIF** sur demande), en cas de décision administrative d'interdiction de voyager sur le territoire français en raison d'un danger grave.

Sur demande du client, les conditions du contrat **MAIF** pourront être transmises.

En tout état de cause, la souscription individuelle devra se faire **au plus tard 1 mois avant le départ**. Une souscription collective peut également être effectuée à la signature du contrat.

D. Annulation du fait de CCE

En cas d'annulation du voyage du fait de CCE, le client sera remboursé de l'intégralité des sommes payées au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la résolution du contrat en application de l'article **L211-14** du Code du tourisme.

6. Assurances client

Tous les participants à un voyage peuvent bénéficier d'une assurance responsabilité civile individuelle, rapatriement en cas de maladie ou de décès et perte de bagages souscrite par CCE auprès de la **M.A.I.F.** - **Contrat N°1 703 218 A**, pouvant être consultée sur simple demande.

7. Documents nécessaires pour voyager à l'étranger

CCE informera, le cas échéant, le client concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas ainsi que sur les éventuelles formalités sanitaires du pays de destination.

Le client s'oblige à obtenir, pour chaque participant, avant le départ les documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité aux dates du voyage : carte d'identité (sauf pour la France) ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige.
- **Autorisation de sortie du territoire : original du formulaire Cerfa n°15646*01** signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (si enfant mineur).
- **Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire** (si enfant mineur). Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans + copie du livret de famille si l'enfant ne porte pas le même nom que le parent signataire.
- **Carte européenne d'assurance maladie** (selon le pays de destination).

Les documents relatifs à la nature de l'allergie alimentaire entraînant un suivi médical particulier, nécessitant une ordonnance médicale ou encore la mise en place d'un PAL devront être transmis et traduits sur papier libre dans la langue du pays visité. Ce document sera transmis à la famille d'accueil afin de permettre d'accueillir l'élève dans les meilleures conditions. Ces informations devront nous être transmises au plus tard un mois avant le départ. L'élève ou ses parents, s'il est mineur, conservent l'entière responsabilité et ne pourront en aucun cas mettre en cause celle des différents prestataires comme notamment CCE, les familles hôtes, l'auberge de jeunesse ou l'hôtel, ou les services de restauration.

Les documents relatifs au suivi de soins médicaux : les participants qui ont besoin de soins médicaux réguliers ou qui devront suivre un traitement au cours du voyage devront apporter une ordonnance valide et des médicaments dans leur boîte d'origine, marquée au nom de l'élève et accompagnée de la notice. La prise des médicaments sera sous la responsabilité de l'élève et des professeurs accompagnateurs.

Pour les participants étrangers et résidant en France :

- Passeport personnel en cours de validité, plus, dans certains pays, VISA des pays visités (voir avec l'ambassade du pays de destination). Réglementation pour les voyages scolaires : CCE invite les clients à consulter les Préfectures pour obtenir communication de la réglementation susceptible d'être mise en place pour les voyages scolaires.

La responsabilité de CCE ne pourra en aucun cas être engagée à défaut de communication des éléments dans le délai imparti ou en cas de documents non valides.

8. Responsabilité de Capital Culturel Européen

Conformément à l'article **L. 211-16** du Code du Tourisme, CCE est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage objet du contrat et est tenue d'apporter toute l'aide nécessaire au client en cas de difficulté, sans préjudice de son droit de recours contre le prestataire de service qui a exécuté le service ou contre tout tiers ayant contribué au fait à l'origine de l'indemnisation, de la réduction de prix ou d'autres obligations. En cas d'application de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement prévues trouveront à s'appliquer.

La responsabilité de CCE ne peut être engagée en cas de force majeure telle que définie à l'article **L211-16** du code du tourisme et de la jurisprudence ou d'un événement à caractère imprévisible ou inévitable comme notamment : guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou naturels tels que cyclone, tempête, tremblement de terre, tsunami, inondation et dégât des eaux, tornade, nuage, vent de sable, black-out, intempéries, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, incendie, restrictions gouvernementales ou légales, changement d'horaire, problèmes monétaires, économiques ou politiques ou difficulté d'accueil, et dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

De plus, CCE pourra s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable :

- soit au client,
- soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat,
- soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables,
- soit en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées hors contrat et directement sur place par le Client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du Client.

En cas de difficulté, le client peut contacter CCE aux coordonnées suivantes : **03 85 20 54 85**

De son côté, **le client est tenu de communiquer à CCE toute non-conformité** qu'il pourrait constater lors de l'exécution de son séjour dans les meilleurs délais.

L'obligation d'indemnisation de CCE pourra être déterminée et limitée par des conventions internationales régissant la responsabilité d'un prestataire fournissant un service de voyage inclus dans le voyage ou le séjour. Dans les autres cas, le contrat de voyage pourra limiter les dommages-intérêts à trois fois le prix total du séjour, sauf en cas de dommages corporels ou causés intentionnellement ou par négligence.

CAPITAL CULTUREL EUROPEEN a souscrit auprès de la compagnie MAIF un contrat d'assurance n°1 703 218 A garantissant sa **Responsabilité Civile Professionnelle**. CCE bénéficie également d'une garantie financière souscrite auprès de GROUPAMA.

9. Dispositif de médiation

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à CCE pour trouver une solution amiable.

Le Client consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle en s'adressant au **MTV Médiation Tourisme Voyage à l'adresse suivante : BP 80303 - 75823 PARIS Cedex - www.mtv.travel**

A défaut, les Tribunaux compétents sont les Tribunaux français en application des règles du Code de procédure civile si le Client est un consommateur.

10. Information pré contractuelle – acceptation du client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des **présentes CGV** et de toutes les informations listées à l'article **L.221-5 du Code de la consommation**, à savoir :

- les caractéristiques essentielles des prestations, compte-tenu du support de communication utilisé ;
- le prix des prestations et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité de CCE, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives au droit de rétractation ou les conditions d'exclusion de ce droit ;
- les informations relatives aux garanties légales et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le Client reconnaît également avoir été informé que la politique de confidentialité était consultable librement sur le **site internet de CCE : https://www.ccevoyages.com/**

POUR CONSULTER L'INTÉGRALITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, CONSULTER LE DOSSIER D'INSCRIPTION